Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 9 Nombre de suffrages exprimés : 13

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Le Langon, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain BIENVENU, Maire.

Date de convocation: 13 janvier 2023

Présents: BIENVENU Alain, AIME Anne, LAGACHE Éric, SEILLIER Marie-Claude, ROY Thierry, CHAUDREL Maurice, BAUSMAYER Lionel, BRISSON Jean-Pierre, AIME Louise.

Pouvoirs: COLAS Isabelle à CHAUDREL Maurice

ARRESTAYS Jacqueline à AIME Anne CORBIN Pascal à BAUSMAYER Lionel

MARTINET Béatrice à SEILLIER Marie-Claude

Excusés: VERDON Gérard et JOLLY Nicolas.

Secrétaire de séance : LAGACHE Éric

ORDRE DU JOUR:

- Budget principal prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023
- 2. Sydev travaux d'effacement des réseaux rue des Roches
- 3. Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité
- 4. Café tabac restaurant presse modification de la délibération n° 2022-079 du 14 novembre 2022
- 5. Motion relative à l'ouverture d'une halte ferroviaire du Pays de Fontenay-Vendée
- 6. Multi Service Sud Vendée Convention de partenariat 2023

ARRET DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2022

Remarque de Monsieur CHAUDREL pour un besoin d'un suivi audio (dictaphone) pour faciliter la prise de note au secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, arrêtent le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2022.

BUDGET PRINCIPAL – PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire rappelle que conformément au Code général des collectivités territoriales, « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent »

Soit une possibilité d'ouvrir les crédits en investissement avant le vote du budget primitif 2023 dans la limite de 80 273,75 €.

Vu les projets de travaux d'effacement des réseaux rue des Roches ainsi que l'acquisition d'une armoire et de matériel,

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

 Autorise Monsieur le Maire, en attendant le vote du budget primitif 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite suivante:

> Op° 10 Acquisition de matériel et mobilier 2188- Autres immobilisations corporelles

1 149,00 €

Op° 14 Travaux voirie et réseaux 204171- Subvention d'équipement

79 124,00 €

SYDEV - CONVENTION N° 2022.THD.0095 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UN EFFACEMENT DE RESEAU ELECTRIQUE LIE AU DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE (DANS LE CADRE DU SDTAN 2) – RUE DES ROCHES

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention avec le Sydev portant sur l'effacement des réseaux rue des Roches

Convention	Objet	Montant total HT	Participation de la Commune
2022.THD.0095	Réseaux électriques basse tension Réseaux électriques moyenne tension Infrastructures de communications électroniques Eclairage public	271 575,00€	79 124,00 €
Total		271 575,00 €	79 124,00 €

Il précise également que les travaux neufs d'éclairage de cette rue ne pourront être engagés qu'après le vote du budget primitif 2023.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ≠ Emet un avis favorable aux travaux d'effacement des réseaux rue des Roches.
- ♣ Autorise Monsieur le Maire à signer la convention n° 2022.THD.0095.

CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE

Madame SEILLIER informe qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au restaurant scolaire, du fait de l'accroissement des effectifs en classe de maternelle de l'école publique ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un emploi temporaire

- du 16 janvier 2023 au 7 juillet 2023 inclus
- à raison de 0h45 par jour d'école

<u>CAFE TABAC RESTAURANT PRESSE – CHOIX DE L'EXPLOITANT ET MODALITES</u>

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 novembre 2022 relative au choix de l'exploitant du café de la Place.

Suite aux observations du notaire, il convient de reprendre la délibération du 14 novembre 2022. En effet, la location du logement d'habitation étant un accessoire de la location-gérance du commerce, il ne fera pas l'objet d'un bail d'habitation en tant que tel.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide qu'un seul contrat de location gérance de 3 ans sera établi.

De plus, la signature du contrat de location-gérance initialement prévue le 31 janvier 2023, est reportée au 10 février 2023, laissant Monsieur et Madame JOLIBERT sans logement du 1^{er} février 2023 au 9 février 2023.

Monsieur le Maire propose donc d'établir pour cette même période, une convention d'occupation précaire du logement situé à l'étage, tout en précisant qu'il n'est qu'un accessoire au contrat de location-gérance.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- Qu'une convention d'occupation précaire sera établie pour la location du logement situé à l'étage du bâtiment sis 2 rue Jules Ferry à Le Langon
- Précise que ledit logement n'étant qu'un accessoire du contrat de location gérance, son terme interviendra :
 - ❖ A la signature du contrat de location-gérance susmentionné
 - ❖ Au plus tard le 28 février 2023
- Qu'il ne sera pas demandé de loyer à Monsieur et Madame JOLIBERT pendant la durée de la convention d'occupation précaire

MOTION RELATIVE A L'OUVERTURE D'UNE HALTE FERROVIAIRE DU PAYS DE FONTENAY-VENDEE

Monsieur le Maire donne connaissance de la proposition de motion émanant de la Communauté de communes du Pays de Fontenay-Vendée pour un projet d'halte en gare sur la commune des Velluire-sur-Vendée.

Considérant la position géographie intéressante (axe Luçon et Niort), le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de motion tel que présenté.

MULTI SERVICE SUD VENDEE: CONVENTION DE PARTENARIAT 2023

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention de partenariat avec l'association intermédiaire Multi Service Sud Vendée pour l'année 2023.

Il précise:

- Que la signature de la convention n'engage pas la commune à employer du personnel. Elle lui permet simplement d'avoir recours à cette possibilité en cas de besoin.
- Que l'adhésion annuelle auprès de Multi service Sud Vendée est fixée à 10 euros.

Après délibération par 12 voix pour et 1 voix contre (Louise AIME), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- ♣ Monsieur le Maire donne connaissance de différents devis :
 - Café de la Place : Tubage du conduit de cheminée pour utilisation de l'insert (à la demande des futurs gérants) pour un montant de 1 495,72 €
 - Café de la Place : Vérification obligatoire des équipements de cuisine (contrôle chambres froides positive et négative, table de cuisson et groupes froids) pour un montant de 656,00 €
 - Création d'un puisard suite à un problème d'écoulement des eaux pluviales rue de la Grange l'Abbé pour un montant de 2 500,00 €
 - Elagage route de Chaillé en vue du passage de la fibre optique pour un montant de 1 592,26 €
- La commune de Le Langon se porte volontaire en autorisant Enedis à réduire l'éclairage public en début de soirée les jours où le réseau électrique est tendu, voire très tendu sur le territoire.
- L'installation de la vidéosurveillance est terminée. Les élus référents vont être prochainement formés à l'utilisation du logiciel.
- Travaux d'effacement de réseaux rue de l'Industrie : L'entreprise doit reprendre la totalité du bicouche récemment posé.
- **↓** Le prochain conseil municipal est fixé au 2 mars 2023.

La séance est levée à 21h25

Le Maire Alain BIENVENU Le Secrétaire Éric LAGACHE